

Liberté Égalité Fraternité

TAXIS!

en 2022, passez à la maraude électronique



PAIEMENT À BORD

Taxi, vous devez vous connecter depuis le 19/12/2021

https://le.taxi





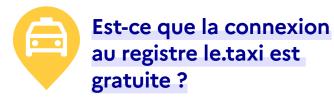




Vous recevez sur votre smartphone une demande de course d'un client situé à moins de 500 m, dans votre zone d'ADS et sans frais d'approche. **C'est un potentiel de courses en plus.**



Comme pour la maraude physique vous devez accepter une course en maraude électronique si vous êtes disponible dans votre zone de prise en charge. Des cas de refus légitimes ont été définis avec les organisations professionnelles. Vous pouvez les consulter sur notre site internet.



Pour recevoir des courses en maraude électronique, vous pouvez **télécharger une des applications partenaires gratuites** référencées sur notre site.



Depuis le 19/12/2021, vous avez l'obligation d'être visible sur le registre le.taxi lorsque vous êtes disponible sur votre zone de prise en charge, c'est-à-dire lorsque votre lumineux est vert. Lorsque vous êtes déjà en course (maraude ou réservation), en pause ou hors periode d'activité vous n'avez pas l'obligation de vous connecter.



Si vous êtes un artisan taxi indépendant, vous pouvez dès maintenant télécharger une application partenaire agréée le.taxi. Elles sont répertoriées sur https://le.taxi/partners. Si vous faites partie d'un groupement de taxis, rapprochez vous de ce dernier afin de vérifier qu'il est partenaire agréé le.taxi.

Une question sur votre connexion au registre le.taxi? Contactez:
jemeconnecte@le.taxi



Liberte Égalité Fraternité